

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Communauté de communes La Domitienne**

Séance du mardi 1^{er} juin 2021

Délibération

N° 21.094.4

En exercice 37

Présents 25

Votants 31

Pour 31

Contre 0

Abstention 0

PÔLE POPULATION ET QUALITÉ DE VIE – SERVICE HABITAT

**CONVENTION D'UTILITÉ SOCIALE (CUS) 2021-2026
ENTRE L'ÉTAT, HÉRAULT LOGEMENT, LE DÉPARTEMENT DE
L'HÉRAULT ET LA DOMITIENNE (PERSONNE PUBLIQUE ASSOCIÉE)
– APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE**

Date de la convocation : 26/05/2021

L'an deux mille vingt et un

Et le 1^{er} juin à 18h30

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, dans la salle « Michel Galabru » de la commune de Nissan-Lez-Ensérune, sous la présidence de **monsieur Alain CARALP, Président**.

25 Conseillers communautaires présents : monsieur Serge BACCOU, monsieur Bruno BERRAH, madame Patricia BERTHOMIEU, monsieur Thierry CALMEL, monsieur Alain CARALP, monsieur Alain CASTAN, monsieur Didier CAYLA, madame Valérie CHABOT, madame Marcelle COUDERC, madame Françoise CRASSOUS, monsieur Pierre CROS, monsieur Bruno DAMBLEMONT, madame Géraldine ESCANDE-COLIN, monsieur Jean-François GUIBBERT, madame Maryse LACOMBE, madame Brigitte MATHE-MAURY, monsieur Michel PEPOZ, monsieur Serge PESCE, madame Nathalie PIQUES, madame Marlène PUCHE, madame Viviane ROUQUET-TAFANI, monsieur Christian SEGUY, monsieur Robert SENAL, madame Brigitte SOULET, madame Mireille TORTES.

6 Conseillers communautaires absents représentés : madame Patricia CATHALA (représentée par monsieur Pierre CROS), monsieur Thierry MAURAT (représenté par monsieur Bruno BERRAH), monsieur Jean-Pierre PEREZ (représenté par monsieur Alain CARALP), monsieur Michel SANCHEZ (représenté par monsieur Serge PESCE), madame Martine SIGNOUREL (représentée par madame Brigitte SOULET), madame Maryline TUCA (représentée par madame Marcelle COUDERC).

6 Conseillers communautaires absents excusés : monsieur Henri BEC, monsieur Frédéric FABRE, monsieur Cédric GARCIA, monsieur Bernard GUERRERE, madame Catherine LIMORTÉ, monsieur Philippe VIDAL.

Secrétaire de séance : monsieur Jean-François GUIBBERT.

REÇU EN PREFECTURE

le 17/06/2021

Application agréée E-legalite.com

**Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire
de la Communauté de communes La Domitienne**

Séance du mardi 1^{er} juin 2021

**Convention d'Utilité Sociale (CUS) 2021-2026 entre l'État, Hérault Logement, le
Département de l'Hérault et La Domitienne (Personne publique associée) – Approbation et
autorisation de signature**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 5211-1 ;

Vu les statuts de la Communauté de communes La Domitienne ;

Vu la délibération n° 17.013.4 du Conseil communautaire du 8 février 2017 relative à l'adoption du Programme Local de l'Habitat ;

Vu la délibération n° 02 du Conseil d'Administration de l'Office Public de l'Habitat (OPH) Hérault Logement du 23 mars 2021 adoptant le projet de Convention d'Utilité Sociale (CUS) 2021-2026 ;

Vu le projet de CUS 2021-2026 de l'OPH Hérault Logement, annexé à la présente délibération ;

Considérant que les organismes sociaux définissent au sein de leur CUS, avec l'Etat, leurs orientations stratégiques et notamment les conditions de développement de l'offre sociale, d'entretien des logements locatifs et de mise en vente du parc social, pour une durée de six ans ;

Considérant que la Communauté de communes La Domitienne, compétente en matière d'élaboration, de coordination, de mise en œuvre et d'évaluation du Programme Local de l'Habitat, a été associée à l'élaboration de la CUS 2021-2026 de l'OPH Hérault Logement en tant que Personne Publique Associée ;

Considérant que la Communauté de communes La Domitienne envisage d'être signataire de l'ensemble des CUS des organismes sociaux intervenant sur son territoire, de manière à favoriser le suivi dans la réalisation des objectifs de chaque bailleur, sur l'ensemble des volets de leurs interventions ;

Sur le rapport et l'exposé de **monsieur Christian SEGUY, 5^{ème} vice-Président,**

Après en avoir délibéré,

Sur 31 membres présents ou représentés au moment du vote,

A l'unanimité,

I APPROUVE la Convention d'Utilité Sociale (CUS) 2021-2026 conclue entre l'État, Hérault Logement, le Département de l'Hérault et La Domitienne (Personne publique associée).

II. AUTORISE monsieur le Président à la signer, ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

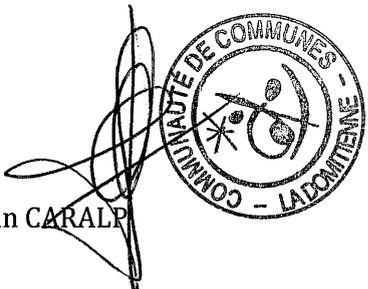
III. CHARGE monsieur le Président de faire procéder à l'affichage de cette délibération à l'Hôtel communautaire, à sa transmission au contrôle de légalité, à son insertion au recueil des actes administratifs de La Domitienne.

IV. INFORME que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application *Télérecours citoyens* qui est accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président de la Communauté de communes La Domitienne,

Alain CARALP



REÇU EN PREFECTURE

le 17/06/2021

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-243400488-20210601-DELIB_21_09

REÇU EN PREFECTURE

le 17/06/2021

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-243400488-20210601-DELIB_21_09